

Honoraires des commissaires aux comptes

La répartition par cabinet et par type de mission des honoraires des Commissaires aux comptes des sociétés du Crédit Agricole Nord de France intégrées globalement est la suivante au titre de 2025 :

Collège des Commissaires aux comptes du Crédit Agricole Nord de France

<i>(en milliers d'euros hors taxes)</i>	KPMG		PWC		Total 2025
	2025	2024	2025	2024	
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés	121	119	150	146	271
Emetteur	89	88	89	88	178
Filiales intégrées globalement	32	31	61	58	93
Certification des informations en matière de durabilité (CSRD)	38	25	38	25	76
Emetteur	38	25	38	25	76
Filiales intégrées globalement	-	-	-	-	-
Services autres que la certification des comptes	18	18	26	27	44
Emetteur	18	18	18	18	36
Filiales intégrées globalement	-	-	8	9	8
Total	177	162	214	198	391

Le montant total des honoraires de KPMG, Commissaire aux comptes de Crédit Agricole Nord de France, figurant au compte de résultat consolidé de l'exercice s'élève à 177 milliers d'euros, dont 121 milliers d'euros au titre de la mission de certification des comptes du Crédit Agricole Nord de France et ses filiales, 38 milliers d'euros au titre de la certification des informations en matière de durabilité (CSRD) du Crédit Agricole Nord de France et ses filiales et 18 milliers d'euros au titre de services autres que la certification des comptes et de la CSRD (lettres de confort, procédures convenues, attestations, consultations, etc.).

Le montant total des honoraires de PWC, Commissaire aux comptes de Crédit Agricole Nord de France, figurant au compte de résultat consolidé de l'exercice s'élève à 214 milliers d'euros, dont 150 milliers d'euros au titre de la mission de certification des comptes du Crédit Agricole Nord de France et ses filiales, 38 milliers d'euros au titre de la certification des informations en matière de durabilité (CSRD) du Crédit Agricole Nord de France et ses filiales et 26 milliers d'euros au titre de services autres que la certification des comptes et de la CSRD (lettres de confort, procédures convenues, attestations, revue de conformité de déclarations fiscales, consultations, etc.).